



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/48/11
20 août 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarante-huitième session

Genève, 1^{er} octobre 2001

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire

AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE ET AU DÉVELOPPEMENT

**Développement progressif du droit commercial international :
trente-quatrième rapport annuel de la Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**

Note du secrétariat de la CNUCED

Le secrétariat appelle l'attention sur le rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trente-quatrième session, qui s'est tenue à Vienne, du 25 juin au 13 juillet 2001 (A/56/17).

Comme le prévoit le paragraphe 10 de la section II de la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, le rapport est soumis au Conseil du commerce et du développement pour observations ou recommandations.

Des exemplaires du rapport seront disponibles dans chaque version linguistique reçue, en quantité limitée.
